

*Saputo*

**SAPUTO INC.**

---

**NOTICE ANNUELLE**

---

**Le 10 juin 2003**

## TABLE DES MATIÈRES

Page

<b>RUBRIQUE 1 - LA SOCIÉTÉ .....</b>	<b>1</b>
1.1 CONSTITUTION.....	1
1.2 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE.....	1
<b>RUBRIQUE 2 - ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS.....</b>	<b>2</b>
2.1 SURVOL .....	2
2.2 HISTORIQUE (Y COMPRIS LES ACQUISITIONS ET DISPOSITIONS).....	3
<b>RUBRIQUE 3 - SURVOL DE L'INDUSTRIE.....</b>	<b>5</b>
3.1 L'INDUSTRIE LAITIÈRE.....	5
3.1.1 L'industrie laitière canadienne .....	5
3.1.2 L'industrie laitière américaine .....	8
3.1.3 Tendances futures .....	10
3.2 L'INDUSTRIE DES PRODUITS D'ÉPICERIE.....	11
<b>RUBRIQUE 4 - DESCRIPTION DES ACTIVITÉS.....</b>	<b>11</b>
4.1 SECTEUR PRODUITS LAITIERS.....	14
4.1.1 Produits .....	14
4.1.2 Production.....	15
4.1.3 Marchés.....	17
4.1.4 Distribution .....	19
4.1.5 Concurrence.....	20
4.1.6 Relations de travail .....	20
4.2 SECTEUR PRODUITS D'ÉPICERIE.....	20
4.2.1 Produits .....	21
4.2.2 Fabrication.....	21
4.2.3 Marchés et distribution .....	21
4.2.4 Concurrence.....	21
4.2.5 Relations de travail .....	21
4.3 MARQUES DE COMMERCE .....	22
<b>RUBRIQUE 5 - INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CHOISIES .....</b>	<b>23</b>
<b>RUBRIQUE 6 - POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES .....</b>	<b>24</b>
<b>RUBRIQUE 7 - ANALYSE DE LA DIRECTION .....</b>	<b>24</b>
<b>RUBRIQUE 8 - MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES .....</b>	<b>24</b>
<b>RUBRIQUE 9 - ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS .....</b>	<b>24</b>
9.1 ADMINISTRATEURS.....	24
9.2 HAUTS DIRIGEANTS.....	26
<b>RUBRIQUE 10 - RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>27</b>

## RUBRIQUE 1 - LA SOCIÉTÉ

### 1.1 Constitution

Saputo Inc. a été constituée par certificat de fusion délivré en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 1<sup>er</sup> juillet 1992; le certificat a été modifié le 25 août 1997 pour changer les dispositions rattachées à son capital-actions autorisé. Le certificat a été modifié une autre fois le 2 août 2000 afin de permettre, entre les assemblées des actionnaires, la nomination d'administrateurs par d'autres administrateurs. Le siège et principal établissement de la Société est situé au 6869, boul. Métropolitain Est, Saint-Léonard (Québec) Canada, H1P 1X8.

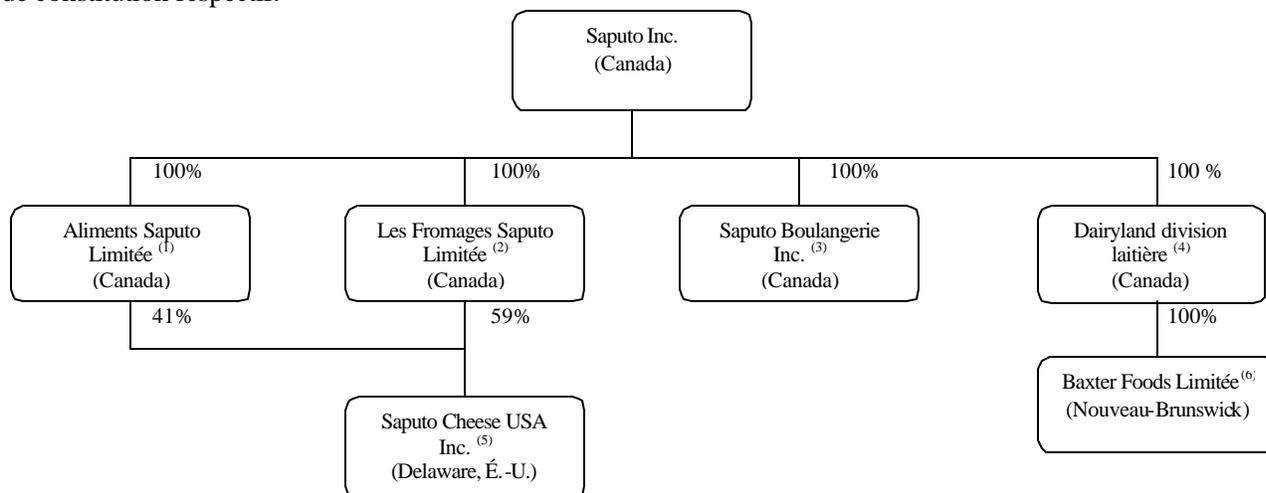
Dans la présente notice, sauf si le contexte exige ou indique autrement, les termes « **Saputo** » et « **Société** » désignent Saputo Inc. seule ou avec ses filiales, ou toute combinaison de ces personnes morales.

Le 23 novembre 2001, la Société a déclaré un dividende en actions de 100 % sur les actions ordinaires, ce qui eut le même effet qu'un fractionnement des actions à raison de deux pour une (le « **fractionnement d'actions** »), de sorte que le nombre d'actions en circulation a doublé. Toutes les références aux présentes au nombre d'actions ordinaires et au prix des actions ordinaires ont été ajustées afin de tenir compte du fractionnement d'actions.

Dans la présente notice, le symbole « \$ » ou « \$ CA » renvoie au dollar canadien et le symbole « \$ US » renvoie au dollar américain.

### 1.2 Structure organisationnelle

L'organigramme qui suit présente la structure de Saputo et de ses filiales importantes et leur territoire de constitution respectif.



- (1) Produit, vend et distribue des produits laitiers, principalement du fromage ainsi que d'autres produits alimentaires dans les provinces canadiennes autres que le Québec. Aliments Saputo Limitée résulte de la fusion, en date du 1<sup>er</sup> avril 2003, de (l'ancienne) Aliments Saputo Limitée et de Les Fromages Armstrong (sa société mère).
- (2) Produit, vend et distribue des produits laitiers, principalement du fromage, et d'autres produits alimentaires au Québec.
- (3) Produit, vend et distribue des produits de boulangerie presque exclusivement au Canada.
- (4) Produit, vend et distribue une vaste gamme de lait nature, de produits à base de crème, de crème sûre, de fromage cottage, de yogourts et de mélanges laitiers de même que des jus et d'autres boissons, et distribue d'autres produits laitiers et produits connexes dans l'Ouest canadien et en Ontario. La Crémierie des Trois-Rivières S.E.C. exerce les activités relatives au lait nature au Québec.
- (5) Produit et vend des produits laitiers, principalement du fromage, aux États-Unis.
- (6) Produit, vend et distribue des produits laitiers, notamment du lait nature, de la crème sûre et des jus ainsi que d'autres boissons dans les provinces Maritimes.

## RUBRIQUE 2 - ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS

### 2.1 Survol

La Société exerce ses activités par le biais de deux secteurs, soit le secteur Produits laitiers composé de la division Fromage et de la division Lait, et le secteur Produits d'épicerie composé de la division Boulangerie. Le secteur Produits laitiers et le secteur Produits d'épicerie représentent respectivement 95,1 % et 4,9 % des ventes totales.

Les ventes totales consolidées de la Société sont réalisées à 64,3 % au Canada<sup>1</sup> et à 35,7 % aux États-Unis. Par l'entremise de ses deux secteurs, la Société exploite 47 usines et compte presque 7 000 employés.

#### *Secteur Produits laitiers – Division Fromage*

Saputo fabrique et commercialise de la mozzarella, du cheddar et d'autres fromages de spécialité et fromages fins, du beurre et des sous-produits à valeur ajoutée comme la poudre de lactosérum, les mélanges à crème glacée, le lactose et la protéine de lactosérum par l'entremise de sa division Fromage. Au Canada, Saputo distribue aussi des fromages fins importés aux comptoirs de spécialités déli et une grande sélection d'autres produits non laitiers qui complètent ses activités de distribution de fromage auprès principalement des pizzerias. Au cours de l'exercice 2003, la division Fromage représentait 69,2 % des ventes totales de la Société et 72,8 % des ventes du secteur Produits laitiers. Des ventes totales de la Société réalisées par la division Fromage au cours de l'exercice 2003, environ 48,4 % ont été réalisées au Canada<sup>1</sup> et 51,6 % aux États-Unis. Dans la division Fromage, la Société exploite 18 usines au Canada et 14 aux États-Unis. Au 1<sup>er</sup> mai 2003, la Société comptait 3 985 employés dans la division Fromage.

Saputo s'est établie comme principal producteur de fromages au Canada, avec environ 35 % de la production de fromage naturel, et elle se classe également parmi les principaux producteurs de fromage naturel aux États-Unis, avec environ 6% de la production de fromage naturel. Avec sa division Fromage, Saputo dessert, grâce à des distributeurs indépendants non exclusifs et à des agents de vente et par son propre réseau de distribution, trois segments de marché distincts : le détail, la restauration et l'industriel. Au cours de l'exercice 2003, le segment du détail comptait pour 39,2 % des ventes de la division Fromage, le segment de la restauration pour 36,1 % et le segment industriel pour 24,7 %.

#### *Secteur Produits laitiers – Division Lait*

La Société produit, commercialise et distribue principalement du lait nature, mais également une variété de produits laitiers, notamment de la crème, du yogourt, de la crème sûre et du fromage cottage. La gamme de produits laitiers est complétée par une variété de produits non-laitiers, notamment des crèmes à café aromatisées, des jus et d'autres boissons. La division Lait comptait pour 25,9 % des ventes totales de la Société au cours de l'exercice 2003. Dans cette division, 78,7 % des produits sont vendus au segment du marché du détail par l'entremise de son réseau de livraison directe aux marchands (RLDM) exploité par des distributeurs de la Société et par des distributeurs indépendants de même que par l'entremise d'un important réseau de livraison à domicile, tandis que 21,3 % des produits sont vendus au segment de la restauration. Dans cette division, la Société exploite 14 usines, toutes situées au Canada. Au 1<sup>er</sup> mai 2003, la Société comptait 1 925 employés dans cette division.

---

<sup>1</sup> Comprend les ventes internationales réalisées à partir du Canada.

## *Secteur Produits d'épicerie*

La Société fabrique, commercialise et distribue des petits gâteaux, des tartelettes et des barres collation au Canada et, à très moindre échelle, aux États-Unis. Ces produits sont presque exclusivement vendus dans le marché du détail au Canada par l'entremise d'un RLDM et par des distributeurs indépendants. Saputo est le plus grand fabricant de petits gâteaux au Canada. Dans ce secteur, la Société exploite une usine dans la province de Québec et employait, en date du 1<sup>er</sup> mai 2003, 1 069 personnes.

### **2.2 Historique (y compris les acquisitions et dispositions)**

M. Emanuele (Lino) Saputo, président du conseil et chef de la direction de Saputo, a fondé la Société avec ses parents en 1954 en produisant des fromages de qualité pour la communauté italienne de Montréal. À la fin des années 50, les premières installations de production d'importance de la Société ont été construites dans le quartier Saint-Michel, à Montréal. Dans la décennie qui a suivi, Saputo a connu une croissance considérable au fur et à mesure qu'augmentait la demande pour ses produits, tant à Montréal que sur de nouveaux marchés, notamment dans d'autres régions du Québec, en Ontario et dans les Maritimes.

Dans les années 70, Saputo a acquis plusieurs installations de production et a mis sur pied son réseau de distribution national pour se hisser parmi les plus importants producteurs de mozzarella au Canada, desservant principalement le marché de la restauration. En 1981, la Société a construit une usine de fabrication de fromage à Mont-Laurier, au Québec, et a acquis une usine de fabrication de fromage à Cookstown, en Ontario. En 1984, Saputo a acquis à Saint-Hyacinthe, au Québec, une usine qui transforme le lactosérum liquide, un sous-produit tiré de sa production de fromage, en produits à valeur ajoutée comme le lactose et la protéine de lactosérum.

Depuis 1984, Saputo poursuit sa croissance au Canada par l'acquisition de petites et moyennes entreprises de fabrication de fromage et de distribution de produits alimentaires situées dans diverses régions du pays. En 1988, la Société a pénétré le marché des États-Unis en acquérant une usine de fabrication de fromage située à Richmond, au Vermont, et l'usine de fromage Jefferson qui est maintenant située à Hancock, au Maryland.

En 1996, Saputo a acquis Fromages Caron Inc., un distributeur de fromages fins importés. Le 31 juillet 1997, Saputo a acquis la Crèmerie des Trois-Rivières, Limitée, accédant ainsi aux marchés du lait nature et des spécialités glacées.

Le 15 octobre 1997, la Société a réalisé son premier appel public à l'épargne visant 18 941 000 <sup>2</sup>actions ordinaires au prix de 8,50 \$ <sup>2</sup> l'action (le « **premier appel public à l'épargne** »). En décembre de la même année, Saputo a émis 18 000 000 <sup>2</sup> de bons de souscription spéciaux au prix de 12,50 \$ <sup>2</sup> le bon pour financer en partie l'acquisition de Stella (définie ci-après).

Le 5 décembre 1997, Saputo a accru sa présence aux États-Unis en acquérant Stella Holdings, Inc., un fabricant de mozzarella et de fromages de spécialité, (qui, avec ses filiales en propriété exclusive de l'époque, sont collectivement désignées aux présentes comme « Stella ») de Specialty Foods Corporation pour une contrepartie globale de quelque 580 millions de dollars canadiens (408 millions de dollars américains) versée en espèces (l'« **acquisition de Stella** »). Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1996, Stella a enregistré des revenus d'environ un milliard de dollars. Grâce à l'acquisition de Stella, le revenu de la Société a triplé, plaçant celle-ci parmi les principaux producteurs de fromage naturel aux États-Unis.

---

<sup>2</sup> Cette donnée a été redressée afin de refléter le fractionnement d'actions.

Le 1<sup>er</sup> mai 1998, Saputo a acquis de Avonmore Waterford Group plc. toutes les actions en circulation de Avonmore Cheese Inc. et de Waterford Food Products, Inc., deux sociétés situées aux États-Unis, principalement au Wisconsin (« **acquisition d'AW** »), pour 54,1 millions de dollars canadiens (37,8 millions de dollars américains). Ces sociétés produisaient de la mozzarella et des fromages de spécialité, du lait condensé sucré, ainsi que des sous-produits à valeur ajoutée comme les concentrés protéiques de lactosérum, des mélanges d'ingrédients et de la crème. Deux des six usines acquises étaient des installations de traitement de lactosérum.

Le 31 août 1998, la Société a acquis toutes les actions en circulation de Riverside Cheese and Butter Inc., un fabricant de fromages fins situé à Trenton, en Ontario. Saputo a également fait l'acquisition, le 16 septembre 1998, de la quasi-totalité des éléments d'actif et a assumé certaines des obligations de Bari Cheese Ltd., un fabricant de mozzarella et de fromages de spécialité situé à Vancouver, en Colombie-Britannique. Le prix d'achat total de 11,4 millions de dollars a été payé au moyen du placement privé de 53 500<sup>3</sup> actions ordinaires de Saputo au prix de 20,00 \$<sup>3</sup> l'action, le solde ayant été payé comptant.

Le 15 septembre 1999, la Société a acquis toutes les actions en circulation de Culinar Inc., maintenant connue sous le nom de Saputo Groupe Boulangerie inc. (« **Saputo Boulangerie** ») de SGF Soquia Inc. et de divers actionnaires minoritaires pour 283,5 millions de dollars (l'« **acquisition de Culinar** »). Cette opération a été payée en partie comptant et en partie par l'émission de 5 006 000<sup>3</sup> actions ordinaires de Saputo au prix de 19,98 \$<sup>3</sup> l'action. Culinar fabriquait, commercialisait et distribuait des petits gâteaux, des biscuits, des biscottes et des soupes et ses ventes s'élevaient à près de 270 millions de dollars. Avec cette acquisition, Saputo est devenue le plus important fabricant de petits gâteaux et de biscottes, de même que l'un des plus importants fabricants de biscuits au Canada.

Le 12 novembre 1999, Saputo a complété le placement privé de 250 millions de dollars américains de billets de premier rang auprès d'investisseurs institutionnels aux États-Unis. La durée des billets varie de 7 à 15 ans et ces derniers comportent un taux d'intérêt moyen de 8,16 %. Le produit du placement privé a été utilisé pour refinancer une partie des facilités de crédit existantes de la Société.

Le 28 février 2000, la Société a complété l'acquisition de toutes les actions en circulation de Groupe Cayer – JCB Inc., un fabricant de fromages fins situé dans la province de Québec, pour une somme de 13,7 millions de dollars payée comptant et une dette de 6,7 millions de dollars (l'« **acquisition de Cayer** »). Les ventes de Cayer s'élevaient à environ 55 millions de dollars.

Le 5 février 2001, Saputo a complété l'acquisition des activités de fabrication de lait nature et de fromage d'Agrifoods International Co-operative Limited (« **Agrifoods** »), l'un des plus importants transformateurs de produits laitiers au Canada, en achetant la totalité des actions en circulation de certaines filiales en exploitation d'Agrifoods, notamment Dairyland division laitière, Les Fromages Armstrong et Baxter Foods Limitée au prix de 407,3 millions de dollars payé comptant (l'« **acquisition de Dairyworld** »). Les entreprises acquises ont généré des ventes nettes d'environ 1,4 milliard de dollars et un bénéfice avant intérêts, impôts sur les bénéfices et amortissements (« **BAIIA** ») de 61,4 millions de dollars par année.

Le 15 juillet 2001, la Société a conclu une transaction de partenariat avec Dare Foods Limited (« **Dare** ») selon laquelle cette dernière a acquis les activités de fabrication et de commercialisation de biscuits, de biscottes et de soupes du secteur Produits d'épicerie de la Société, lesquelles représentaient des revenus annuels d'environ 83 millions de dollars. En considération de cette transaction, Saputo a obtenu une participation de 21 % au sein du groupe Dare (la « **transaction Dare** »). Grâce à cette transaction, Dare est devenu le deuxième plus important fabricant de biscuits au Canada.

---

<sup>3</sup> Idem, note 2.

Le 23 novembre 2001, la Société a complété le fractionnement d'actions et a doublé le nombre d'actions en circulation. Voir « La Société – Constitution ».

Le 28 juin 2002, la Société a complété un placement secondaire suivant lequel des compagnies contrôlées par M. Emanuele (Lino) Saputo<sup>4</sup> ou par ses frères et soeurs et leurs familles ont vendu 7 635 000 actions ordinaires au public, à un prix de 32,75 \$ par action.

Le 1<sup>er</sup> mai 2003, la Société a conclu une entente avec Western Marketing & Sales, LLC, pour la formation de Gallo Protein 2003, LLC, dans laquelle la Société détient une participation de 51 %. Gallo Protein 2003, LLC, établie à Atwater en Californie, fabrique et commercialise de l'isolat de protéines de lactosérum et des produits provenant du concentré protéique de lactosérum fournis par les usines de fabrication de fromage de Tulare et de South Gate appartenant à la Société, ainsi que du lactosérum provenant de la fabrication fromagère d'autres usines. L'investissement de la Société dans cette entente s'élève à près de 2 millions de dollars américains.

Le 23 mai 2003, la Société a acquis les activités relatives aux marques de fromage bleu *Treasure Cave* et *Nauvo* ainsi que certains actifs reliés aux opérations de fromage bleu de ConAgra Foods Inc. Les revenus annuels générés par les activités achetées représentent approximativement 20 millions de dollars américains et le prix d'achat au montant de 20 millions de dollars américains a été payé comptant. Cette acquisition positionne Saputo comme le chef de file de la catégorie du fromage bleu dans le segment du détail aux États-Unis.

## **RUBRIQUE 3 - SURVOL DE L'INDUSTRIE**

### **3.1 L'industrie laitière**

#### **3.1.1 L'industrie laitière canadienne**

##### *Régime réglementaire*

La réglementation du contenu, de la composition, de l'étiquetage, de l'emballage, de la commercialisation et de la distribution des produits alimentaires au Canada relève de la compétence partagée des gouvernements fédéral et provinciaux. De plus, l'industrie laitière est assujettie à une série de règlements fédéraux et provinciaux particuliers régissant la production, la transformation et la distribution du lait et de produits connexes. Toutes les lois applicables, qu'elles soient provinciales ou fédérales, prévoient des inspections d'usines, des tests effectués sur les produits et d'autres contrôles réglementaires.

Au Canada, toutes les usines de transformation du lait sont assujetties à des inspections régulières menées par les autorités fédérales et doivent être agréées aux termes de la *Loi sur les produits agricoles au Canada*. Les lois provinciales prévoient aussi l'enregistrement de ces usines, ce qui les oblige à se soumettre aux inspections et aux règlements provinciaux.

##### *Approvisionnement en lait*

Les activités de l'industrie laitière canadienne s'exercent dans un cadre fortement réglementé. Le gouvernement fédéral a chargé la Commission canadienne du lait (la « CCL »), société d'État, d'appliquer la politique laitière nationale du Canada, laquelle est fondée sur la compétence partagée des gouvernements fédéral et provinciaux. Les gouvernements provinciaux réglementent le lait nature et le gouvernement fédéral régit le lait industriel. On entend par « lait nature » le lait ou la crème de table destinés à la consommation

---

<sup>4</sup> Voir « Administrateur et Dirigeants – Administrateurs » pour plus de détails sur les actions ordinaires que M. Emanuele (Lino) Saputo détient en propriété véritable ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise.

sous forme liquide, alors que le « lait industriel » est destiné à la fabrication de tous les autres produits laitiers, notamment le fromage, le beurre, la crème glacée et le yogourt. Selon les renseignements obtenus auprès de la CCL, le secteur du lait nature reçoit quelque 39 % du lait cru livré au Canada alors que le secteur du lait industriel en absorbe environ 61 %.

L'industrie laitière canadienne est caractérisée par un système de gestion planifiée de l'offre des produits laitiers. L'objectif principal de cette gestion est d'assurer un rendement équitable aux producteurs laitiers tout en maintenant la production d'un volume suffisamment élevé de lait industriel pour répondre aux besoins des consommateurs canadiens en produits laitiers et pourvoir à certaines exportations prévues. On atteint cet objectif essentiellement en fixant le prix-plancher qui peut être payé aux entreprises de transformation du lait pour le beurre et la poudre de lait écrémé vendus à la CCL pour liquider les surplus du marché et en surveillant l'approvisionnement en lait industriel.

Les producteurs laitiers étaient, en outre, directement subventionnés par le gouvernement fédéral, mais cette subvention a été éliminée progressivement au cours d'une période de cinq ans terminée en février 2002. La perte de la subvention par les fermiers a été entièrement compensée par la hausse des prix du lait industriel au cours de la période d'élimination progressive.

Chaque année laitière (laquelle court du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet), la CCL calcule le volume de production du lait industriel à l'échelle nationale en fonction de la demande prévue au Canada et de certaines exportations anticipées. Ce volume est ensuite réparti selon les dispositions du Plan national de commercialisation du lait, une entente fédérale-provinciale. Cette entente précise notamment que la quote-part de la production nationale du lait industriel (le « **contingent de mise en marché** ») attribuée au Québec et à l'Ontario s'élève respectivement à quelque 46,6 % et 31,5 %.

Une fois que le volume de lait industriel a été établi et réparti parmi les provinces, les offices de commercialisation provinciaux régissent la production, la fixation du prix et la commercialisation du lait sur leur propre territoire. Chaque office de commercialisation provincial attribue le lait aux entreprises de transformation du lait. Le lait industriel est réparti selon un système de redistribution en cascade, qui classe le lait industriel en diverses catégories de produits à fabriquer. La priorité de l'offre est accordée aux catégories de lait les plus élevées, qui commandent des prix supérieurs.

Bien qu'il puisse y avoir certaines variations d'une province à l'autre, la croissance des quantités de lait de chaque catégorie, autre que le lait nature, est généralement limitée. Par conséquent, puisqu'elle évolue dans un système de gestion planifiée de l'offre, une entreprise de transformation laitière de lait industriel ne pourra croître de façon marquée qu'en effectuant des acquisitions. Toute tentative de croissance interne se heurte aux quotas imposés aux usines de transformation de lait industriel qui fixent un volume précis garanti. Inversement, la direction croit qu'il est très peu probable qu'un transformateur perde une partie importante de sa part du volume de lait disponible puisque le contingent de mise en marché est établi en fonction de la demande enregistrée dans le passé et de la demande prévue en produits laitiers.

#### *Commerce international (Canada)*

*Importations.* Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international administre les quotas d'importation du fromage au Canada. Ces quotas sont divisés en sources provenant de l'Union européenne et d'autres sources. Cette répartition découle de l'obligation qu'a prise le Canada envers l'Union européenne d'importer de cette dernière 66,0 % des quelque 20,4 millions de kilogrammes de fromage qu'il s'est engagé à importer chaque année en vertu de l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (l'« OMC »). Les importations effectuées aux termes de cet engagement minimal de 20,4 millions de kilogrammes de fromage bénéficient de tarifs douaniers peu élevés alors que les importations en sus du

seuil prévu par l'engagement sont assujetties à des tarifs considérablement plus élevés. À l'heure actuelle, les tarifs applicables aux importations de fromage hors contingent correspondent à 245,5 % de la valeur facturée.

*Exportations.* En 1997, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande ont contesté la légalité du système canadien de gestion de l'offre des produits laitiers en vertu de l'Accord du GATT de 1994 qui a été adopté lors des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, alléguant que les exportations canadiennes de produits laitiers bénéficiaient de subventions. Le 20 décembre 2002, suite aux nombreuses décisions rendues par les différents comités de l'OMC et les nombreux appels de ces décisions, l'Organe d'appel de l'OMC a rendu une décision finale, concluant que les pratiques canadiennes d'exportation de produits laitiers constituaient des subventions à l'exportation. Cette décision finale de l'Organe d'appel de l'OMC a été adoptée par l'Organe de règlement des différends de l'OMC le 17 janvier 2003. Le 9 mai 2003, le Canada, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande ont conclu un règlement suivant lequel le Canada a accepté d'éliminer les subventions accordées aux termes de son programme de lait d'exportation commerciale, de cesser l'exportation subventionnée de lait et de crème aux États-Unis et en Nouvelle-Zélande et de s'assurer que les exportations subventionnées de certains produits laitiers respectent ses engagements envers l'OMC.

Afin de se conformer à la décision finale de l'OMC, le Canada doit exporter toute quantité de produits laitiers au-delà de ses engagements envers l'OMC aux mêmes prix que les prix nationaux du lait au Canada, ce qui rend non concurrentielle l'exportation de produits laitiers du Canada. L'exportation de sous-produits tels que le lactose et le lactosérum n'est pas affectée par la décision de l'OMC. Au Canada, le lait industriel disponible à l'exportation représente généralement environ 7,4 % de la production totale de lait industriel.

Considérant que les exportations de fromage représentent moins de 1 % des revenus de la Société, la décision finale approuvée par l'Organe de règlement des différends de l'OMC le 17 janvier 2003 a un impact négligeable sur les activités de la Société.

#### *Marché canadien*

L'apport de l'industrie de la transformation laitière à l'économie canadienne est considérable puisqu'elle a généré des livraisons évaluées à 9,8 milliards de dollars en 2002. Surpassé uniquement par le secteur de la transformation de la viande, le secteur de la transformation laitière représentait environ 13,7 % de la valeur estimative de toutes les ventes du secteur de la transformation des produits alimentaires en 2002. Le secteur de la transformation vit présentement une importante rationalisation alors que les transformateurs s'efforcent d'obtenir l'efficacité et les économies d'échelle nécessaires pour demeurer concurrentiel sur des marchés sans cesse plus ouverts à la mondialisation.

En 2001-2002, il y avait 18 673 fermes laitières au Canada. Cela représente une diminution de 696 fermes par rapport à l'année laitière précédente. Environ 81 % des fermes laitières du Canada sont situées au Québec et en Ontario. Les provinces de l'Ouest et les provinces Maritimes comptent respectivement 14 % et 5 % des fermes laitières.

Le tableau suivant indique les volumes de production de produits laitiers choisis fabriqués au Canada en 2002.

**Volumes de production canadienne de produits laitiers choisis en 2002 <sup>(1)</sup>**  
(en milliers)

Cheddar .....	116 756 kg	Yogourt.....	175 951 kg
Fromages fins <sup>(2)</sup> .....	208 355 kg	Lait en poudre.....	81 983 kg
Fromage Cottage .....	23 078 kg	Lait concentré .....	77 806 kg
Beurre.....	72 293 kg	Lait nature .....	2 658 188 litres
Crème glacée et autres produits de crème glacée.....	547 182 litres	Crème .....	225 833 litres

(1) Source : Commission canadienne du lait.

(2) Tient compte de la mozzarella (118 508 kg).

### 3.1.2 L'industrie laitière américaine

#### *Régime réglementaire*

Aux États-Unis, la production des produits alimentaires est assujettie à une vaste réglementation fédérale, étatique et locale régissant la publicité, la qualité, l'emballage, l'étiquetage et la salubrité.

Toutes les usines de fabrication alimentaire sont assujetties à la réglementation et aux contrôles de la *United States Food and Drug Administration* (la « **FDA** ») et du *United States Department of Agriculture* (le « **USDA** »). De même, chaque État peut appliquer des règlements plus stricts pour régir la fabrication de produits alimentaires. Les organismes gouvernementaux étatiques et locaux collaborent avec le gouvernement fédéral pour assurer la salubrité des aliments produits sur leur territoire. Toute violation des règlements fédéraux, étatiques et locaux peut donner lieu à la saisie et à la confiscation de produits, à des ordonnances de cesser et de s'abstenir, à des injonctions et à des sanctions pécuniaires. Les organismes gouvernementaux étatiques et locaux assurent également le respect de la législation environnementale.

#### *Approvisionnement en lait*

Il existe deux catégories de lait aux États-Unis, soit le *Grade A* et le *Grade B*. Le lait de *Grade A* est produit selon des exigences sanitaires précises et les producteurs laitiers doivent détenir un permis d'expédition de *Grade A*. Le lait de *Grade A* compte pour 98 % de l'approvisionnement en lait aux États-Unis et est utilisé sous forme liquide ainsi qu'à des fins de fabrication. Le lait de *Grade B*, pour sa part, représente 2 % de la production de lait aux États-Unis et est destiné exclusivement à la production du beurre, du fromage et de la poudre de lait écrémé.

Le tableau qui suit présente l'utilisation de la production de lait aux États-Unis en 2002.

**Utilisation de la production de lait aux États-Unis en 2002<sup>(1)</sup>**

Utilisé comme lait nature et crème .....	32,5 %
Transformé en fromage .....	37,9 %
Transformé en beurre de laiterie.....	14,4 %
Transformé en produits laitiers surgelés .....	8,5 %
Transformé en lait évaporé et en lait condensé.....	1,1 %
Utilisé sur les fermes où il est produit .....	0,7 %
Autres utilisations.....	4,9 %

(1) Source : USDA, *Dairy Products 2002 Annual Report*, publié en avril 2003.

Dans la plupart des cas, le prix du lait commercialisé aux États-Unis est fixé selon son utilisation. Les prix du lait sont fixés mensuellement selon des formules de prix des produits. Les données sur les prix utilisées dans les formules sont tirées de sondages menés par le *National Agriculture Statistics Service* du USDA. De plus, en avril 2003, la Californie a établi un prix minimum du lait. Le lait utilisé dans les produits liquides est placé dans la catégorie I, la catégorie au prix le plus élevé. Le lait utilisé dans la fabrication de crème glacée, de yogourt, fromage cottage, crème sure, fromage ricotta et d'autres produits laitiers fait partie de la catégorie II. Le lait utilisé dans la fabrication de fromage et de fromage à la crème fait partie de la catégorie III, et celui utilisé dans la fabrication de beurre et de lait en poudre, de la catégorie IV.

Les prix de gros pour la majeure partie de la production de fromage des États-Unis sont établis selon les opérations quotidiennes effectuées comptant sur le fromage cheddar à la *Chicago Mercantile Exchange* (la « CME »). La dernière opération d'une journée fixe le cours pour la journée. En l'absence d'opérations, le cours est fonction des cours acheteur et vendeur. Les entreprises de transformation perçoivent habituellement une prime en sus du cours établi par la CME.

Une usine de transformation du lait n'est assujettie à aucune restriction quant à la quantité de lait qu'elle peut recevoir et elle est libre de négocier son approvisionnement en lait avec qui elle veut. Les entreprises de transformation indépendantes négocient habituellement avec les coopératives locales ou peuvent s'approvisionner en lait directement auprès de fermes individuelles. Les entreprises de transformation paient un prix qui reflète la classe de prix du USDA en vigueur pour le mois en cours, majoré des frais de manutention négociés.

Les programmes laitiers américains, par l'entremise de l'organisme fédéral dénommé *Commodity Credit Corporation* (la « CCC »), ont une incidence sur la production et la commercialisation du lait et des produits laitiers aux États-Unis puisque la CCC achète la production de beurre, de poudre de lait écrémé et de fromage aux prix-planchers suivants :

- beurre à 1,0500 \$ US la livre;
- bloc de fromage cheddar 40 livres à 1,1314 \$ US la livre;
- poudre de lait écrémé à 0,8000 \$ US la livre.

Ces produits sont vendus ou utilisés soit à l'échelle nationale, soit à l'échelle internationale dans le cadre de programmes gouvernementaux particuliers. Toutefois, la CCC n'aide pas directement les producteurs laitiers et n'établit pas d'objectif de rendement pour eux.

## *Commerce international (États-Unis)*

*Importations.* La restriction des importations est un autre élément important du programme laitier des États-Unis. La plupart des quotas américains d'importation de fromage sont propres à un pays et à un produit donnés. Selon les dispositions de l'Accord sur l'agriculture de l'OMC, les États-Unis se sont engagés à importer, à un taux tarifaire moins élevé, quelque 135 587 tonnes métriques de fromage en 2002. Les tarifs applicables au fromage en sus de ce quota sont prohibitifs.

Aucun permis n'est exigé pour les produits laitiers à base de lait de brebis, de chèvre et de bufflonne et ces produits ne sont pas assujettis à des droits de douane aux États-Unis. Cela s'applique aussi à quelques autres produits, y compris le fromage brie.

*Exportations.* Les États-Unis ne sont pas un exportateur important de produits laitiers. Les activités d'exportation de ce pays s'élevaient à 919,2 millions de dollars américains en 2002 et à 1,066 milliard de dollars américains en 2001.

La plupart des activités d'exportation sont exercées dans le cadre du *Dairy Export Incentive Program*, qui attribue des volumes d'exportations subventionnées à certains pays, permettant ainsi aux exportateurs de demander de l'aide pour exporter des produits laitiers destinés à ces pays.

### *Marché américain*

Le USDA établit qu'il y avait 403 usines de transformation de fromage aux États-Unis en 2002, qui ont produit 3,9 milliards de kilogrammes de fromage. Le cheddar représentait 33 % de cette quantité, soit 1,3 milliard de kilogrammes, et les fromages italiens, dans l'ensemble, représentaient 40,8 % de ce volume, soit 1,6 milliard de kilogrammes. La mozzarella comptait à elle seule pour 1,3 milliard de kilogrammes de la production fromagère, soit 80,2 % des fromages italiens et 32,7 % de tous les fromages produits en 2002.

### **3.1.3 Tendances futures**

De l'avis de la Société, les efforts de consolidation entrepris il y a plusieurs années dans les industries laitières américaine et canadienne se poursuivront. Cet environnement concurrentiel en évolution obligera nécessairement les entreprises régionales de transformation à s'adapter, à vendre ou à fusionner avec d'autres participants de l'industrie. Les entreprises laitières bien capitalisées et orientées vers les regroupements devraient profiter de cette tendance pour effectuer de s acquisitions stratégiques.

Des représentants des divers gouvernements ont entamé dans le cadre de la ronde de négociations de Doha de l'OMC des discussions devant mener à de nouveaux tarifs et à des diminutions des subventions pour les produits agricoles au cours des années à venir. La ronde de Doha devrait être finalisée entre les années 2005 et 2008, dépendamment de la date à laquelle le document de travail du comité sera finalisé et adopté.

Tel qu'exposé précédemment, l'OMC a conclu dans sa décision que les exportations canadiennes de produits laitiers étaient subventionnées et a donc obligé le Canada à rendre conforme ses pratiques avec ses engagements envers l'OMC. Le 9 mai 2003, le Canada, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande ont conclu un règlement suivant lequel le Canada a accepté d'éliminer les subventions accordées aux termes de son programme de lait d'exportation commerciale, de cesser l'exportation de lait et de crème subventionnée aux États-Unis et en Nouvelle-Zélande et de s'assurer que les exportations subventionnées de produits laitiers respectent ses engagements envers l'OMC.

Tant que le système canadien de gestion planifiée de l'offre demeure inchangé, les entreprises canadiennes de transformation des produits laitiers ne connaîtront de croissance importante que par des

acquisitions, à moins que la consommation de produits laitiers par personne n'augmente de façon importante. Au cours des prochaines années, l'industrie laitière devra mettre l'accent sur la création de produits laitiers innovateurs correspondant aux besoins nutritionnels évolutifs des consommateurs.

Aux États-Unis, aucun quota n'est imposé aux usines. Par conséquent, les sociétés de transformation de produits laitiers ne sont assujetties à aucune restriction au titre de l'approvisionnement en lait, de sorte que leur croissance est plutôt fonction de leurs activités dans le marché.

### **3.2 L'industrie des produits d'épicerie**

#### *Régime réglementaire*

La réglementation du contenu, de la composition, de l'étiquetage, de l'emballage, de la commercialisation et de la distribution des produits alimentaires au Canada relève de la compétence partagée des gouvernements fédéral et provinciaux. L'industrie des produits d'épicerie est assujettie à des normes strictes en matière de qualité et d'emballage, notamment celles énoncées dans la *Loi sur les aliments et drogues* et la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation*.

#### *Marché du détail canadien*

Au cours des dernières années, le marché du détail canadien a évolué en raison de l'importance croissante des canaux de distribution hors des supermarchés comme les magasins grande surface et les clubs-entrepôts. Cette tendance a entraîné une consolidation importante du réseau des supermarchés où cinq chaînes nationales contrôlaient approximativement 85 % des ventes au détail de ce réseau en 2002.

Les ventes effectuées dans le secteur des petits gâteaux s'élèvent à quelque 615,9 millions de dollars par année au Canada. Ce secteur comprend notamment les petits gâteaux, les muffins, les barres granola, les barres de céréales et de fruits, les desserts frais ainsi que les carrés à la guimauve. Les petits gâteaux préemballés comptent pour 22,6 % de tous les petits gâteaux vendus au Canada. Environ 63 % et 27,3 % respectivement de toutes les ventes de produits de petits gâteaux préemballés au Canada sont effectuées au Québec et en Ontario.

## **RUBRIQUE 4 - DESCRIPTION DES ACTIVITÉS**

La Société exploite ses activités par le biais de deux secteurs, soit le secteur Produits laitiers (qui regroupe les divisions Lait et Fromage) et le secteur Produits d'épicerie composé de la division Boulangerie. Par l'entremise de ces deux secteurs, la Société exploite 47 usines et compte presque 7 000 employés.

Le tableau suivant démontre l'importance relative des deux secteurs de la Société au cours des deux derniers exercices.

	Ventes par secteur			
	Exercice terminé le 31 mars 2003		Exercice terminé le 31 mars 2002	
	Ventes (en milliers de dollars)	Pourcentage des ventes totales	Ventes (en milliers de dollars)	Pourcentage des ventes totales
Secteur Produits laitiers				
Division Fromage .....	2 352 214	69,2	2 424 533	70,1
Division Lait .....	877 979	25,9	845 508	24,5
Sous-total .....	3 230 193	95,1	3 270 041	94,6
Secteur Produits d'épicerie.....	167 919	4,9	187 371	5,4
Total.....	<u>3 398 112</u>	<u>100,0</u>	<u>3 457 412</u>	<u>100,0</u>

#### *Secteur Produits laitiers – Division Fromage*

La division Fromage de Saputo fabrique et commercialise la mozzarella, le cheddar et d'autres fromages de spécialité et fromages fins, le beurre et des sous-produits à valeur ajoutée, tels la poudre de lactosérum, les mélanges à crème glacée, le lactose et les protéines de lactosérum. Au Canada, Saputo distribue aussi des fromages fins importés aux comptoirs déli spécialisés et un vaste éventail d'autres produits non-laitiers qui complètent ses activités de distribution de fromage auprès principalement des pizzerias. Au cours de l'exercice 2003, la division Fromage représentait 69,2 % des ventes totales de la Société et 72,8 % des ventes du secteur Produits laitiers. Des ventes totales de la Société pour la division Fromage au cours de l'exercice 2003, environ 48,4 % ont été réalisées au Canada<sup>5</sup> et 51,6 % aux États-Unis. Au sein de la division Fromage, la Société exploite 18 usines au Canada et 14 aux États-Unis. Au 1<sup>er</sup> mai 2003, la Société comptait 3 985 employés dans sa division Fromage.

Saputo s'est établie comme principal producteur de fromage au Canada, avec environ 35 % de la production de fromage naturel, et elle se classe également parmi les principaux producteurs de fromage naturel aux États-Unis, avec environ 6 % de la fabrication de fromage naturel. Par le biais de sa division Fromage, Saputo dessert, grâce à des distributeurs indépendants non-exclusifs et à des agents de vente et par son propre réseau de distribution, trois segments de marché : le détail, la restauration et l'industriel. Au cours de l'exercice 2003, le secteur du détail comptait pour 39,2 % des ventes de la division Fromage, le segment de la restauration comptait pour 36,1 % et le segment industriel pour 24,7 %.

#### *Secteur Produits laitiers – Division Lait*

La Société produit, commercialise et distribue principalement du lait nature, mais également une variété de produits laitiers, notamment de la crème, du yogourt, de la crème sûre et du fromage cottage. La gamme de produits laitiers est complétée par une variété de produits non-laitiers, notamment des crèmes à café aromatisées, des jus et d'autres boissons. La division Lait comptait pour 25,9 % des ventes totales de la

<sup>5</sup> Comprend les ventes internationales réalisées à partir du Canada.

Société au cours de l'exercice 2003. Dans cette division, 78,7 % des produits sont vendus au segment du marché du détail par l'entremise du réseau (de la Société) de livraison directe aux marchands (RLDM) exploité par des distributeurs de la Société et par des distributeurs indépendants de même que par l'entremise d'un important réseau de livraison à domicile, tandis que 21,3 % des produits sont vendus au segment de la restauration. Au sein de cette division, la Société exploite 14 usines, toutes situées au Canada. Au 1<sup>er</sup> mai 2003, la Société comptait 1 925 employés au sein de la division Lait.

### *Secteur Produits d'épicerie*

La Société fabrique, commercialise et distribue des petits gâteaux au Canada, des tartelettes et des barres collation au Canada et, dans une très moindre mesure, aux États-Unis. La vente de ces produits se fait presque exclusivement dans le marché du détail canadien par l'entremise d'un RLDM et de distributeurs indépendants. Saputo est le plus grand fabricant de petits gâteaux au Canada. La Société exploite dans ce secteur une usine dans la province de Québec et elle comptait, au 1<sup>er</sup> mai 2003, 1 069 employés.

### *Profil global*

Le tableau qui suit présente la ventilation des ventes totales de la Société par région et par segment de marché pour les deux derniers exercices :

	Ventes totales de la Société – Ventilation géographique			
	Exercice terminé le 31 mars 2003		Exercice terminé le 31 mars 2002	
	Ventes (en milliers de dollars)	Pourcentage des ventes totales	Ventes (en milliers de dollars)	Pourcentage des ventes totales
États-Unis.....	1 212 810	35,7	1 282 555	37,1
Canada <sup>(1)</sup> .....	2 185 302	64,3	2 174 857	62,9
Total.....	<u>3 398 112</u>	<u>100,0</u>	<u>3 457 412</u>	<u>100,0</u>

(1) Comprend les ventes internationales réalisées à partir du Canada.

Ventes totales de la Société - Segments de marché				
	Exercice terminé le 31 mars 2003		Exercice terminé le 31 mars 2002	
	Ventes (en milliers de dollars)	Pourcentage des ventes totales	Ventes (en milliers de dollars)	Pourcentage des ventes totales
<b>Secteur Produits laitiers</b>				
Division Fromage				
Détail.....	921 297	27,1	874 748	25,3
Restauration.....	848 603	25,0	939 719	27,2
Industriel <sup>(1)</sup> .....	582 314	17,1	610 066	17,6
Sous-total.....	2 352 214	69,2	2 424 533	70,1
Division Lait				
Détail.....	691 294	20,4	665 287	19,3
Restauration.....	186 685	5,5	180 221	5,2
Sous-total.....	877 979	25,9	845 508	24,5
<b>Secteur Produits d'épicerie<sup>(2)</sup></b>	167 919	4,9	187 371	5,4
Total.....	<u>3 398 112</u>	<u>100,0</u>	<u>3 457 412</u>	<u>100,0</u>

(1) Comprend les ventes internationales et de sous-produits réalisées à partir du Canada.

(2) Les produits d'épicerie sont vendus presque uniquement dans le segment du marché du détail.

Puisque les secteurs de la Société sont complètement différents, la description des activités de cette dernière sera divisée en deux sections, (i) le secteur Produits laitiers, qui comprend la division Fromage et la division Lait, et (ii) le secteur Produits d'épicerie.

## 4.1 Secteur Produits laitiers

### 4.1.1 Produits

#### 4.1.1.1 Division Fromage

Au Canada, Saputo produit et commercialise un large éventail de fromages de qualité à l'échelle nationale, notamment la mozzarella et le cheddar, des fromages de spécialité comme le ricotta, le provolone, le parmesan, le feta, le havarti, des fromages fins tels le brie et le camembert et d'autres fromages à pâte ferme comme le brick, le colby, le farmer, le munster et le monterey jack, de même que des fromages fondus. Les produits fromagers de Saputo sont vendus sous différentes marques de commerce comme *Saputo*, *Stella*, *Armstrong*, *Caron* et *Cayer*. Saputo vend aussi des produits fromagers sous des marques privées et elle produit du beurre, du lait en poudre et du lait évaporé de même qu'un certain nombre de sous-produits tirés de sa production fromagère, notamment la poudre de lactosérum, les mélanges à crème glacée, le lactose et la protéine de lactosérum. Le réseau de distribution de la Société distribue des fromages fins importés aux comptoirs de spécialités déli et une grande sélection de produits non laitiers fabriqués par des tiers qui complètent ses activités de distribution de fromage aux pizzerias dans l'industrie de la restauration.

Aux États-Unis, Saputo produit une vaste gamme de fromages mozzarella, de fromages de spécialité comme le ricotta, le provolone, le bleu, le suisse, le parmesan et le romano et de simili-fromages qui sont vendus sous diverses marques de commerce comme *Saputo*, *Stella*, *Frijo*, *Cheese*

*Heads, Dragone, Lorraine et Treasure Cave*, de même que sous des marques privées. Elle produit aussi du lait condensé sucré ainsi que des concentrés de protéines de lactosérum et des mélanges d'ingrédients qui sont tirés de sa production de fromage.

#### **4.1.1.2 Division Lait**

Saputo est l'un des trois plus importants transformateurs de lait frais au Canada, détenant approximativement 20 % du marché canadien. Le lait nature est vendu sous la marque *Dairyland* dans l'Ouest canadien et l'Ontario, sous la marque *Nutralait* au Québec et sous la marque *Baxter* dans les Maritimes. Saputo produit et commercialise aussi de la crème, de la crème sûre et du fromage cottage et du yogourt. Du lait traité spécialement est aussi produit et commercialisé sous les marques de commerce *Pure'n Fresh Microfiltered Milk*, *Pure'n Fresh Calcium Extra* et *Milk 2 Go*. En plus de sa gamme de produits laitiers, Saputo produit et distribue aussi d'autres produits réfrigérés, notamment du jus et d'autres produits.

#### **4.1.2 Production**

##### *Sources d'approvisionnement en lait*

En raison de la nature réglementée de l'industrie laitière canadienne, Saputo s'approvisionne en lait au Canada auprès des offices de commercialisation de chacune des provinces. Aux États-Unis, Saputo s'approvisionne en lait principalement auprès de coopératives en vertu de contrats.

##### *Installations*

Dans le secteur Produits laitiers, la Société exploite au total 46 usines, soit 32 au Canada et 14 aux États-Unis. Toutes les usines exploitées aux États-Unis relèvent de la division Fromage tandis qu'au Canada, 18 usines relèvent de cette division et 14 de la division Lait. Au Canada, la Société est propriétaire de toutes ses usines, exception faite des installations situées à Annacis Island, en Colombie-Britannique et de l'une de ses deux installations situées à Calgary en Alberta. La Société est propriétaire de toutes ses installations aux États-Unis.

*Canada.* La Société exploite 17 usines dans l'Ouest du Canada, dont 8 relèvent de la division Fromage et 9 de la division Lait. Ces installations ont, au total, la capacité de transformer chaque semaine environ 30 millions de litres de lait en fromage, en lait nature et en d'autres produits laitiers connexes et la capacité de produire du fromage fondu.

En Ontario, la Société exploite 6 installations qui ont, au total, la capacité de transformer chaque semaine environ 7,4 millions de litres de lait en fromage ou en lait nature. Cinq de ces installations relèvent de la division Fromage tandis que l'autre relève de la division Lait.

Des 9 installations de la Société au Québec et dans les Maritimes, 5 relèvent de la division Fromage et les 4 autres relèvent de la division Lait. La Société peut, au total, transformer chaque semaine environ 15 millions de litres de lait en fromage, en lait nature et en d'autres produits laitiers connexes, et elle peut aussi produire du lactosérum liquide dans ces installations.

Toutes les usines exploitées par la division Fromage et situées au Canada ont, avec leurs capacités de production totales combinées, une capacité excédentaire de 30 %. Toutes les usines exploitées par la division Lait ont, avec leurs capacités de production totales combinées, une capacité excédentaire de 40 %.

*États-Unis.* Dans le Nord-Est américain, la Société exploite 3 usines qui ont, au total, la capacité de transformer chaque semaine environ 11,3 millions de litres de lait en fromage. La Société exploite aussi

9 installations dans le Midwest, qui ont, au total, la capacité de transformer chaque semaine environ 16,1 millions de litres de lait en fromage et en produits laitiers connexes et de produire du lait en poudre en conserve. Enfin, la Société exploite 2 installations dans l'Ouest des États-Unis, lesquelles ont ensemble la capacité de transformer chaque semaine environ 10,0 millions de litres de lait en fromage. Toutes les installations américaines relèvent de la division Fromage et ont, avec leurs capacités de production totales combinées, une capacité excédentaire de 7 %.

#### *Dépenses en immobilisations*

La direction croit que la Société a suffisamment de capacité de fabrication laitière pour répondre à la demande actuelle et à court terme pour ses produits. Saputo a l'intention de continuer d'agrandir et de moderniser ses usines; les investissements seront axés sur l'équipement et les procédés conçus pour accroître la production par litre de lait. Plus précisément, au cours des cinq derniers exercices, Saputo a engagé des dépenses en immobilisations de 297,7 millions de dollars. Au cours des exercices 1999 à 2001, les anciens propriétaires ont engagé des dépenses en immobilisations de 130,4 millions de dollars pour les activités de Dairyworld. Au cours de l'exercice 2003, la Société a consacré 42,7 millions de dollars à ses activités laitières canadiennes et 22,1 millions de dollars à ses activités aux États-Unis. Au cours de l'exercice 2004, Saputo prévoit engager des dépenses en immobilisations d'environ 44,9 millions de dollars pour ses activités laitières canadiennes et 19,3 millions de dollars pour ses activités laitières aux États-Unis afin de rehausser l'efficacité de ses usines.

#### *Environnement*

Les activités de la Société sont assujetties à diverses lois et divers règlements émanant des gouvernements fédéraux, provinciaux, étatiques et locaux et ayant trait à la protection de l'environnement. La Société est tenue d'engager des dépenses et de surveiller continuellement ses activités afin de se conformer à ces lois et règlements. La Société est d'avis que ses activités respectent, à tous égards importants, les lois et règlements en matière d'environnement actuellement applicables, sauf pour ce qui suit. La Société entend se conformer à l'ensemble des lois et règlements applicables en matière d'environnement.

Parmi les propriétés détenues ou opérées par la Société, trois usines de Dairyworld ont des problèmes de contamination à divers degrés reliés à l'usage antérieur et actuel de réservoirs pétroliers. Les types de contaminants identifiés sont principalement des hydrocarbures pétroliers et ses dérivés, tels que le benzène et le xylène. Pour deux de ces propriétés, la Société, conjointement avec les autorités provinciales, est présentement dans un processus d'implantation d'un plan d'action ou de surveillance de la situation afin de déterminer la mesure d'intervention appropriée, le cas échéant. Pour la troisième propriété, la Société continue de surveiller la situation bien que la contamination ne nécessite aucune intervention immédiate. De plus, une des usines situées aux États-Unis et qui est inopérante depuis 1999 est affectée d'une contamination mineure en chlorure de ses eaux souterraines associée aux pratiques antérieures d'irrigation par aspersion. Avec le consentement des autorités gouvernementales, la Société continue de surveiller la situation afin de déterminer si des mesures supplémentaires sont requises. La Société est d'avis qu'aucune dépense majeure ne sera nécessaire pour la gestion de la contamination à ces usines.

Au cours de l'exercice 2003, la Société a engagé environ 2,5 millions de dollars<sup>6</sup> afin de respecter les lois et règlements en vigueur en matière d'environnement et afin d'améliorer l'efficacité des usines en vue de réduire les rejets d'eaux usées, pour remplacer ou enlever des réservoirs de stockage souterrains pour répondre aux problèmes de contamination, et pour améliorer les systèmes de traitement des eaux usées d'un

---

<sup>6</sup> Ces montants sont inclus dans les montants divulgués à la section «Secteur Produits Laitiers – Production – Dépenses en immobilisations».

certain nombre de ses installations au Canada et aux États-Unis. La direction estime que la Société consacrera au total 2,4 millions de dollars<sup>7</sup> pour des dépenses semblables au cours de l'exercice 2004.

La direction est d'avis que la conformité aux exigences actuellement applicables en matière de protection de l'environnement n'aura pas d'incidences importantes sur les bénéfices ou la position concurrentielle de la Société au cours de l'exercice 2004. Toute nouvelle disposition législative ou réglementaire en matière d'environnement, une application plus stricte des politiques des organismes de réglementation ou une interprétation plus stricte des lois et règlements existants pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière de la Société et pourraient faire en sorte qu'elle doive engager des dépenses supplémentaires considérables pour assurer sa conformité ou le maintien de celle-ci.

### 4.1.3 Marchés

#### *Ventilation géographique*

La Société vend ses produits au Canada et aux États-Unis. Le tableau qui suit présente, pour le secteur Produits laitiers, la ventilation géographique des ventes au cours des deux derniers exercices :

Secteurs Produits laitiers – Ventes – Ventilation géographique				
	Exercice terminé le 31 mars 2003		Exercice terminé le 31 mars 2002	
	Ventes (en milliers de dollars)	Pourcentage des ventes totales	Ventes (en milliers de dollars)	Pourcentage des ventes totales
États-Unis.....	1 212 810	37,5	1 282 555	39,2
Canada <sup>(1)</sup> .....	2 017 383	62,5	1 987 486	60,8
Total.....	<u>3 230 193</u>	<u>100,0</u>	<u>3 270 041</u>	<u>100,0</u>

(1) Comprend les ventes internationales réalisées à partir du Canada.

*Canada.* Saputo est le premier producteur de fromage au Canada avec une part d'environ 35 % de la production canadienne de fromage naturel. Saputo vend ses produits aux segments de marché de la restauration, du détail et de l'industriel. Au Canada, la Société distribue aussi des fromages fins importés à des comptoirs de spécialités déli et elle approvisionne des pizzerias indépendantes en divers produits alimentaires et autres produits fabriqués par des tiers dont la vente a pour but de compléter ses activités de vente de fromage auprès de ces clients. La Société est l'un des trois plus importants transformateurs de lait frais au Canada avec une part estimative du marché canadien de 20 %. Saputo vend aussi, dans le cadre de ses activités canadiennes, du fromage, du lactose, de la poudre de lactosérum, des mélanges à crème glacée et de la protéine de lactosérum à une vaste gamme de clients au Canada, en Europe, en Amérique du Sud, en Asie et en Afrique.

*États-Unis.* La Société est active dans l'industrie américaine du fromage naturel, où elle vend des produits sous ses propres marques et sous des marques privées à des clients de détail, du segment de la restauration et industriel.

<sup>7</sup> Idem, note 6.

## Clientèle

La division Fromage de la Société dessert trois segments de marché : le détail, la restauration et l'industriel. Dans la division Lait, la Société est active au Canada et elle vend ses produits aux segments de marché du détail et de la restauration.

Le tableau qui suit présente, pour le secteur Produits laitiers, la ventilation des ventes par segment de marché au cours des deux derniers exercices :

Secteur Produits laitiers – Ventes – Segments de marché				
	Exercice terminé le 31 mars 2003		Exercice terminé le 31 mars 2002	
	Ventes (en milliers de dollars)	Pourcentage des ventes totales	Ventes (en milliers de dollars)	Pourcentage des ventes totales
Division Fromage				
Détail.....	921 297	28,5	874 748	26,7
Restauration.....	848 603	26,3	939 719	28,7
Industriel <sup>(1)</sup> .....	582 314	18,0	610 066	18,7
Sous-total .....	2 352 214	72,8	2 424 533	74,1
Division Lait				
Détail.....	691 294	21,4	665 287	20,4
Restauration.....	186 685	5,8	180 221	5,5
Sous-total.....	877 979	27,2	845 508	25,9
Total.....	<u>3 230 193</u>	<u>100,0</u>	<u>3 270 041</u>	<u>100,0</u>

(1) Comprend les ventes internationales et de sous-produits réalisées à partir du Canada.

### Division Fromage

*Détail.* Saputo vend des produits sous ses propres marques et sous des marques privées à ses clients de détail, qui comprennent des chaînes de supermarchés, des détaillants indépendants, des clubs-entrepôts et des boutiques de fromages fins. Au cours de l'exercice 2003, la majorité des ventes au détail de Saputo a été générée par ses propres marques, le solde étant constitué de produits sous des marques privées. Les produits d'épicerie au détail de Saputo sont vendus au rayon des produits laitiers et au comptoir de charcuterie des épiceries. Au Canada et aux États-Unis, Saputo offre aussi des fromages de spécialité et des fromages fins à ses clients du marché du détail. Aucun client de ce segment n'a représenté à lui seul plus de 10 % des ventes totales consolidées au cours de chacun des exercices 2003 et 2002.

*Restauration.* Les clients du secteur de la restauration sont les distributeurs de gamme complète de produits, les restaurants (chaînes de restauration constituées en sociétés, franchisés et restaurants individuels) ainsi que les hôtels. Saputo offre à ses clients de ce secteur des produits laitiers sous ses propres marques et sous des marques privées. Saputo fournit également aux pizzerias indépendantes au Canada, d'autres produits non-laitiers fabriqués par des tiers par la voie de son propre réseau de distribution. Saputo produit aussi des mélanges laitiers pour les chaînes de restauration à service rapide et elle possède une importante part du marché du volume traité dans cette catégorie au Canada. Aucun client du secteur de la restauration n'a représenté à lui seul plus de 10 % des ventes totales consolidées au cours de chacun des exercices 2003 et 2002.

*Industriel.* Les clients du segment industriel comprennent des transformateurs qui utilisent les produits de la Société comme ingrédients dans la préparation d'autres produits alimentaires. La Société fournit du fromage à la majorité des fabricants de pizzas surgelées au Canada ainsi qu'à des transformateurs de mets surgelés et elle approvisionne plusieurs gros producteurs de produits alimentaires aux États-Unis. À la lumière de la tendance à l'accroissement de la substitution de repas-maison, Saputo poursuit la recherche d'occasions dans ce segment du marché. À cette fin, les experts techniques de Saputo collaborent avec les clients pour mettre au point de nouveaux produits adaptés à leurs besoins. La Société produit également à partir de ses activités manufacturières au Canada et aux États-Unis des sous-produits tels que le lactose, la poudre de lactosérum et les protéines de lactosérum. La Société, par l'entremise de son segment industriel canadien, vend du fromage, du lactose, de la poudre de lactosérum, des mélanges à crème glacée et de la protéine de lactosérum à un large éventail de clients au Canada, en Europe, en Amérique du Sud, en Asie et en Afrique. Aucun client de ce segment n'a représenté à lui seul plus de 10 % des ventes totales consolidées au cours de chacun des exercices 2003 et 2002.

#### *Division Lait*

Les produits de lait nature de Saputo sont vendus aux segments du marché du détail et de la restauration, lesquels représentent respectivement 78,7 % et 21,3 % des ventes de la division Lait. Saputo a des liens solides avec la majorité des importants détaillants en épicerie et en restauration nationaux et régionaux au Canada. Les 10 plus importants clients de la division Lait comptent pour environ 62 % des ventes de cette division. Aucun client de la division Lait n'a représenté à lui seul plus de 10 % des ventes totales consolidées au cours de chacun des exercices 2003 et 2002.

### **4.1.4 Distribution**

#### **4.1.4.1 Division Fromage**

Les ventes sont réalisées au Canada par des expéditions directes à certains clients d'importance du secteur du détail, de la restauration et de l'industriel de même qu'à des tiers distributeurs régionaux et nationaux. Saputo a également développé un réseau de distribution à l'échelle nationale pour ses activités de production de fromage visant à desservir une clientèle constituée de pizzerias indépendantes et de clients de détail de produits déli. Ce réseau comprend 14 centres de distribution répartis au Canada. Saputo est d'avis que son réseau de distribution est l'élément clé qui lui a permis de pénétrer ces créneaux de marchés au Canada car son service personnalisé hebdomadaire lui confère un avantage par rapport aux fabricants de fromage qui lui font concurrence.

Aux États-Unis, les ventes sont réalisées au moyen d'expéditions directes à des clients d'envergure du secteur du détail, de la restauration et de l'industriel de même qu'à des tiers distributeurs nationaux et régionaux.

#### **4.1.4.2 Division Lait**

En ce qui a trait à ses activités relatives au lait nature, Saputo a un RLDM complet qui couvre toutes les provinces canadiennes à l'exception de Terre-Neuve et de l'Île du Prince-Édouard. Ce réseau regroupe d'importants détaillants, des magasins à très grande surface, des chaînes de dépanneurs, des détaillants individuels et des organisations de restauration. Saputo exploite aussi l'un des plus importants réseaux de livraison à domicile de lait et d'autres produits alimentaires au Canada.

Le réseau de distribution canadien de la Société de la division Lait est composé de 492 routes de distribution et 14 entrepôts.

## **4.1.5 Concurrence**

### **4.1.5.1 Division Fromage**

*Canada.* Dans la division Fromage au Canada, la Société livre surtout concurrence à Agropur coopérative agro-alimentaire (« *Agropur* »), à Parmalat Canada Inc. (« *Parmalat* »), à Kraft General Foods Canada Inc. (par la voie du volume de production d'Agropur) et à National Cheese Co. Ltd. Saputo occupe le premier rang au Canada en tant que producteur de fromage, avec une part du marché de la production du fromage naturel au pays d'environ 35 %.

*États-Unis.* Aux États-Unis, la Société livre concurrence à l'échelle nationale à des compétiteurs nationaux et régionaux, dont Lactalis USA, Inc. (Sorrento), LePrino Foods Company, Land O'Lakes, Inc., Kraft Foods, Inc., Dairy Farmers of America, ConAgra Dairy Foods, Sargento Foods et Foremost Farms USA.

### **4.1.5.2 Division Lait**

Saputo détient une part d'environ 20 % du marché canadien pour le lait nature, ce qui lui permet de compter parmi les trois plus importants transformateurs de lait frais, lesquels détiennent chacun des parts semblables du marché. La Société doit faire face à une vive concurrence dans la plupart des catégories de produits, la concurrence variant énormément selon la région. Agropur et Parmalat comptent parmi les plus importants concurrents de la Société. Au nombre des autres concurrents, on compte des coopératives en Colombie-Britannique et dans les Maritimes.

## **4.1.6 Relations de travail**

Au 1<sup>er</sup> mai 2003, le secteur Produits laitiers de la Société comptait 4112 employés au Canada et 1 798 employés aux États-Unis.

Environ 32 % des employés du secteur Produits laitiers au Canada sont syndiqués. Aux États-Unis, environ 41 % des employés du secteur Produits laitiers sont syndiqués.

À l'heure actuelle, la Société ne s'attend pas à ce que le renouvellement des conventions collectives qui expirent au cours de l'exercice 2004 provoque des conflits de travail. Toutes les conventions expirées au cours de l'exercice 2003 ont été renouvelées selon des conditions satisfaisantes ou continuent de s'appliquer pendant les négociations en cours, à l'issue desquelles elles devraient être renouvelées à des conditions satisfaisantes. La Société jouit de bonnes relations de travail tant au Canada qu'aux États-Unis. La fidélité et le dévouement de ses employés constituent des éléments importants du rendement de la Société, ce qui, de l'avis de la direction, est le résultat direct de la culture familiale qui s'est répandue dans toute la Société.

## **4.2 Secteur Produits d'épicerie**

La Société fabrique, commercialise et distribue des petits gâteaux, des tartelettes et des barres collation au Canada, et à très moindre échelle aux États-Unis. En juillet 2001, Dare a acquis les activités de fabrication et de commercialisation de biscuits, de biscottes et de soupes du secteur Produits d'épicerie de la Société en contrepartie de l'émission à Saputo d'une participation de 21 % dans Dare. Le texte qui suit fournit une vue d'ensemble des produits, des installations de production, des marchés, de la concurrence et des relations de travail pour le secteur Produits d'épicerie, lequel, depuis la transaction Dare, est constitué uniquement des petits gâteaux.

#### **4.2.1 Produits**

La Société fabrique et commercialise des petits gâteaux, des tartelettes et des barres collation, lesquels sont vendus presque exclusivement dans le marché du détail au Canada. Saputo occupe une place prédominante dans le marché des petits gâteaux au Canada et ses produits sont vendus sous les marques ombrelles *Vachon* et *Hostess*, qui soutiennent des marques de commerce reconnues comme *Jos Louis*, *Ah Caramel!*, *Passion Flakie*, *Hop & Go!*, *May West*, *Granny's* et d'autres marques.

#### **4.2.2 Fabrication**

##### *Installations*

Au sein de ce secteur, Saputo possède et exploite au Québec une usine qui a une capacité excédentaire de 30 %.

##### *Dépenses en immobilisations*

Au cours des exercices 2000 à 2003, la Société a engagé des dépenses en immobilisations de 11,9 millions de dollars. Au cours des deux exercices précédant l'acquisition de Culinar, les propriétaires précédents ont engagé des dépenses en immobilisations s'élevant au total à environ 29,0 millions de dollars à l'égard des cinq installations qui existaient à l'époque. Au cours de l'exercice 2004, la Société prévoit engager des dépenses en immobilisations d'environ 5,8 millions de dollars afin d'augmenter l'efficacité du secteur Produits d'épicerie.

##### *Environnement*

Pour en savoir plus sur les questions environnementales relatives au secteur Produits d'épicerie, veuillez vous reporter à la rubrique intitulée « Secteur Produits laitiers – Production – Environnement ».

#### **4.2.3 Marchés et distribution**

La Société est le plus grand fabricant de petits gâteaux au Canada. Saputo vend ses produits presque exclusivement dans le marché du détail au Canada et ses ventes pour ce secteur sont générées presque exclusivement par ses propres marques. Les produits de la Société sont distribués principalement par la voie de son RLDM.

#### **4.2.4 Concurrence**

Dans la catégorie des petits gâteaux, la Société fait concurrence à des fabricants régionaux dont les parts de marché sont beaucoup plus petites que les siennes. Dans la province de Québec, les principaux concurrents de petits gâteaux de la Société sont Pâtisserie Chevalier Inc., McKee Foods Corporation et Pâtisserie Fortin, une division de Maple Hurst Bakery Inc. alors que dans la catégorie des barres collation, les principaux concurrents sont Biscuits Leclerc Ltée, Kellogg Canada Inc. et The Quaker Oats Company of Canada Limited. En Ontario, dans l'Est et dans l'Ouest canadien, les principaux concurrents de la Société sont respectivement Oakrun Farm Bakery Ltd., McKee Foods Corporation et McSweeney's Plus Distribution Ltd.

#### **4.2.5 Relations de travail**

Au 1<sup>er</sup> mai 2003, le secteur Produits d'épicerie comptait 1 069 employés, dont environ 79 % étaient syndiqués. La convention collective de l'usine de Sainte-Marie a expiré le 31 décembre 2002. La Société est

présentement en négociations pour le renouvellement de cette convention collective et ne s'attend pas à ce que son renouvellement provoque des conflits de travail.

### **4.3 Marques de commerce**

Considérant que la Société fabrique, vend et distribue des produits alimentaires, elle compte non seulement sur la qualité de ses produits mais aussi sur la reconnaissance de ses marques et la loyauté de sa clientèle. La Société se concentre sur certaines marques établies et croit que ses marques de commerce sont reconnues par les consommateurs pour leur qualité et leur fiabilité. En conséquence, la Société prend les mesures appropriées pour protéger et renforcer sa propriété intellectuelle.

## RUBRIQUE 5 - INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CHOISIES <sup>(9)</sup>

	Exercices terminés les 31 mars				
	2003	2002	2001 <sup>(1)</sup>	2000	1999
	(vérifié)				
	(en milliers de dollars, sauf les données par action)				
<b>Données tirées des états des résultats</b>	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus .....	3 398 112	3 457 412	2 161 671	1 860 878	1 915 637
Coût des ventes, frais de vente et d'administration.....	<u>3 045 317</u>	<u>3 104 990</u>	<u>1 890 697</u>	<u>1 623 933</u>	<u>1 724 550</u>
BAIIA <sup>(2) (3)</sup> .....	352 795	352 422	270 974	236 945	191 087
<i>Marge BAIIA</i> .....	10,4 %	10,2 %	12,5 %	12,7 %	10,0 %
Amortissement des immobilisations .....	70 889	68 087	51 763	37 785	27 051
Bénéfice d'exploitation.....	281 906	284 335	219 211	199 160	164 036
Intérêts de la dette à long terme .....	43 672	53 379	40 703	34 184	28 589
Autres intérêts, nets des revenus d'intérêt.....	<u>(1 351)</u>	<u>(801)</u>	<u>(1 184)</u>	<u>3 397</u>	<u>5 307</u>
Bénéfice, compte non tenu des impôts sur les bénéfices et de l'amortissement des écarts d'acquisition.....	239 585	231 757	179 692	161 579	130 140
Impôts sur les bénéfices .....	<u>65 857</u>	<u>71 596</u>	<u>55 607</u>	<u>51 386</u>	<u>43 170</u>
Bénéfice avant l'amortissement des écarts d'acquisition.....	173 728	160 161	124 085	110 193	86 970
Amortissement des écarts d'acquisition <sup>(4)</sup> .....	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>13 844</u>	<u>10 125</u>	<u>7 877</u>
Bénéfice net .....	<u>173 728</u>	<u>160 161</u>	<u>110 241</u>	<u>100 068</u>	<u>79 093</u>
<i>Marge nette</i> .....	5,1 %	4,6 %	5,1 %	5,4 %	4,1 %
Bénéfice par action avant l'amortissement des écarts d'acquisition <sup>(5) (7)</sup> .....	1,68	1,56	1,21	1,10	0,90
Bénéfice dilué par action avant l'amortissement des écarts d'acquisition <sup>(6) (7)</sup> .....	1,66	1,54	1,20	1,09	0,89
Bénéfice net par action <sup>(5) (7)</sup> .....	1,68	1,56	1,08	1,00	0,82
Bénéfice net dilué par action <sup>(6) (7)</sup> .....	1,66	1,54	1,07	0,99	0,81
<b>Données tirées des bilans</b>					
Total de l'actif.....	1 970 686	2 046 675	2 012 979	1 411 002	1 072 049
Dette à long terme (incluant la tranche à court terme).....	521 135	675 125	795 896	501 575	377 784
Dividendes déclarés par action <sup>(7)</sup> .....	0,40	0,22	0,18	0,12	0,12
Capitaux propres .....	1 016 504	900 588	747 901	628 894	449 933
<b>Données tirées des états des flux de trésorerie</b>					
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation <sup>(8)</sup> .....	250 123	244 535	190 090	176 047	128 334
Montant des ajouts aux immobilisations.....	70 591	63 180	45 599	55 122	63 165

(1) Comprend les résultats de Dairyworld du 5 février 2001 au 31 mars 2001.

(2) La Société évalue son rendement financier en se basant sur le BAIIA qui est défini comme étant le bénéfice avant intérêts, impôts sur les bénéfices et amortissement. Le BAIIA n'est pas une mesure de rendement définie par les principes comptables généralement reconnus au Canada et, par conséquent, peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

(3) Prend en considération les charges de rémunération à base d'actions, le tout effectif au 1<sup>er</sup> avril 2002.

(4) La Société a adopté les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés relatives à l'amortissement des écarts d'acquisition. Les écarts d'acquisition ne sont plus amortis conformément à ces recommandations depuis le 1<sup>er</sup> avril 2001.

(5) Le bénéfice par action a été calculé à partir de la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

(6) Le bénéfice dilué par action a été calculé au moyen de la somme du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice terminé le 31 mars ainsi que du nombre d'actions à effet dilutif sous-jacentes aux options octroyées en vertu du régime d'options d'achat d'actions de la Société.

(7) Les données des années précédentes ont été redressées afin de refléter le fractionnement d'actions (voir « La Société – Constitution »).

(8) Compte non tenu de la variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation.

(9) Pour plus d'information sur chacun des secteurs Produits laitiers et Produits d'épicerie, nous vous référons aux pages 48 et 49 du Rapport Annuel 2003 de Saputo, laquelle information est intégrée aux présentes par renvoi.

## **RUBRIQUE 6 - POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES**

Saputo a pour politique de déclarer des dividendes en espèces trimestriels sur les actions ordinaires. Au cours de l'exercice 2003, le conseil d'administration a révisé la politique en matière de dividendes de la Société et le dividende trimestriel de 0,055 \$ par action, représentant un dividende annuel de 0,22 \$ par action, a été haussé le 1<sup>er</sup> août 2002 à 0,10 \$ par action, ce qui représente un dividende annuel de 0,40 \$ par action. Le solde du bénéfice réalisé par la Société est réinvesti dans la croissance de ses activités. La politique de la Société en matière de dividendes est révisée à l'occasion, au moins une fois à tous les ans, par le conseil d'administration et dépend de la situation financière de Saputo, de ses résultats d'exploitation, de ses besoins de capitaux et de tout autre facteur que le conseil d'administration juge pertinent.

## **RUBRIQUE 7 - ANALYSE DE LA DIRECTION**

L'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2003 figure à la rubrique « Analyse par la direction » aux pages 14 à 31 du rapport annuel 2003 de Saputo, cette rubrique étant intégrée aux présentes par renvoi. En complément de l'analyse de la direction, il y a lieu de se reporter aux états financiers consolidés de Saputo pour l'exercice terminé le 31 mars 2003 et aux notes afférentes, qui paraissent aux pages 35 à 49 du rapport annuel 2003 de Saputo, ces états financiers consolidés et les notes afférentes étant aussi intégrés aux présentes par renvoi.

## **RUBRIQUE 8 - MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES**

Les actions ordinaires de Saputo sont inscrites à la Bourse de Toronto sous le symbole « SAP ».

## **RUBRIQUE 9 - ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS**

### **9.1 Administrateurs**

Le tableau qui suit présente le nom et le lieu de résidence de chaque administrateur, l'année où il est entré en fonction comme administrateur pour la première fois, ses principales fonctions et le nombre d'actions ordinaires dont il était directement ou indirectement propriétaire véritable ou sur lesquelles il exerçait le contrôle ou une emprise au 10 juin 2003. Le mandat d'un administrateur prend fin à l'assemblée des actionnaires qui suit ou, en cas de vacance ou de démission, à l'élection ou à la nomination d'un successeur.

Nom et lieu de résidence	Administrateur depuis	Fonctions principales	Nombre d'actions ordinaires détenues en propriété effective ou sur lesquelles un contrôle ou une emprise sont exercés au 10 juin 2003
EMANUELE (LINO) SAPUTO <sup>(2)(3)</sup> Senneville (Québec)	1992	Président du conseil et chef de la direction de la Société	60 345 126 <sup>(1)</sup>
ANDRÉ BÉRARD <sup>(2)</sup> Verdun (Québec)	1997	Président du conseil d'une banque à charte canadienne	8 125
CLAUDE BLANCHET <sup>(4)</sup> Île Bizard (Québec)	2000	Administrateur de sociétés	--
PIERRE BOURGIE <sup>(2)(4)</sup> Outremont (Québec)	1997	Président et chef de la direction de Société Financière Bourgie Inc. (société de portefeuille)	465 000
FRANK A. DOTTORI Témiscamingue (Québec)	2003	Président et chef de la direction de Tembec Inc. (société de produits forestiers)	--
JEAN GAULIN San Antonio, Texas, États-Unis	2003	Administrateur de sociétés	6 200
CATERINA MONTICCIOLO, CA Laval (Québec)	1997	Présidente de Julvest Capital Inc. (société de portefeuille)	119 000
LINO A. SAPUTO, JR. Westmount (Québec)	2001	Président et chef de l'exploitation, division fromage (États-Unis) de la Société	33 584
PATRICIA SAPUTO, CA, PF Laval (Québec)	1999	Présidente de Gestion Pasa Inc. (société de portefeuille)	17 200
LOUIS A. TANGUAY <sup>(4)</sup> Laval (Québec)	1997	Administrateur de sociétés	4 000

- (1) Les actions sont détenues par Jolina Capital Inc. et Gestion Jolina Inc., deux sociétés de portefeuille contrôlées par M. Emanuele (Lino) Saputo, et par d'autres sociétés de portefeuille détenues et contrôlées par ses frères et sœurs et leurs familles, lesquelles ont toutes donné à Gestion Jolina Inc. une procuration l'autorisant à exercer les droits de vote rattachés aux actions ordinaires qu'elles détenaient au moment du premier appel public à l'épargne de la Société.
- (2) Membres du comité de régie d'entreprise et des ressources humaines.
- (3) M. Emanuele (Lino) Saputo est administrateur d'Uniforêt, laquelle a demandé la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada) le 17 avril 2001.
- (4) Membres du comité de vérification.

Au cours des cinq dernières années, tous les administrateurs nommés ci-dessus ont exercé les fonctions principales indiquées en regard de leur nom ou ont occupé des postes de direction au sein des mêmes sociétés ou de sociétés liées ou du même groupe, sauf M. Lino A. Saputo, Jr. qui, du 1<sup>er</sup> janvier 2000 au 15 janvier 2001, était adjoint au président d'Uniforêt Inc. (société d'exploitation forestière); M. Claude Blanchet qui, jusqu'à mai 2003, était président du conseil, président et chef de la direction de la Société générale de financement du Québec; et M. Jean Gaulin qui, du 1<sup>er</sup> janvier 1999 au 31 décembre 2001, était

président et chef de la direction d'Ultramar Diamond Shamrock, du 1<sup>er</sup> janvier 2000 au 31 décembre 2001 était en plus président du conseil pour la même société et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, il est administrateur de sociétés.

Les informations quant aux actions qui sont détenues par chaque administrateur à titre de propriétaire véritable ou sur lesquelles il exerçait le contrôle ou une emprise, en date du 10 juin 2003, ont été fournies par les administrateurs personnellement, ces informations n'étant pas connues par la Société.

## 9.2 Hauts dirigeants

Le tableau qui suit présente le nom, le lieu de résidence et le poste au sein de la Société de chaque personne qui en est un haut dirigeant en date des présentes.

<b>Nom et lieu de résidence</b>	<b>Poste</b>
Emanuele (Lino) Saputo Senneville (Québec)	Président du conseil et chef de la direction
Daniel Boulais Brossard (Québec)	Président et chef de l'exploitation Division Boulangerie
Louis-Philippe Carrière, CA Lorraine (Québec)	Vice-président exécutif, finances et administration et secrétaire
Dino Dello Sbarba Rosemère (Québec)	Président et chef de l'exploitation, Division Fromage (Canada)
Pierre Leroux Saint-Bruno (Québec)	Vice-président exécutif, ressources humaines et affaires corporatives
Lino A. Saputo, Jr. Westmount (Québec)	Président et chef de l'exploitation Division Fromage (États-Unis)
Randy Williamson Surrey (Colombie-Britannique)	Président et chef de l'exploitation, Division Lait

Au cours des cinq dernières années, tous ces hauts dirigeants ont occupé le poste principal indiqué en regard de leur nom ou d'autres postes de direction au sein de la Société, sauf M. Lino A. Saputo, Jr. qui, du 1<sup>er</sup> janvier 2000 au 15 janvier 2001, était adjoint au président d'Uniforêt Inc. (société d'exploitation forestière); M. Randy Williamson qui, de 1998 à la réalisation de l'acquisition de Dairyworld, était chef de l'exploitation de Dairyworld; et M. Daniel Boulais qui s'est joint à Saputo Groupe Boulangerie inc. (auparavant connue sous le nom de Culinar inc.) en 1995 à titre de Directeur, marketing, et qui, entre la période d'acquisition de Culinar en 1999 et juillet 2001, a occupé le poste de Vice-président, marketing, recherche et développement pour la même société.

Au 10 juin 2003, les administrateurs et hauts dirigeants de Saputo, en tant que groupe, étaient propriétaires véritables, directement ou indirectement, de 61 021 819 actions ordinaires au total, soit environ 59 % des actions ordinaires de la Société en circulation, ou exerçaient un contrôle ou une emprise

sur ces actions. On trouvera d'autres renseignements sur les actions détenues par les administrateurs à la rubrique « Élection des administrateurs » à la page 3 de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société datée du 10 juin 2003, ces renseignements étant intégrés aux présentes par renvoi.

## **RUBRIQUE 10 - RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

La circulaire de sollicitation de procurations de la direction de Saputo datée du 10 juin 2003 fournit des renseignements supplémentaires, notamment sur les sujets suivants : la rémunération des administrateurs et des dirigeants et les prêts qui leur ont été consentis, les principaux porteurs de titres de Saputo, les options d'achat de titres et les initiés intéressés dans des opérations importantes. On trouvera également d'autres renseignements financiers dans les états financiers consolidés de Saputo et les notes afférentes pour l'exercice terminé le 31 mars 2003. On peut obtenir des exemplaires de ces documents en s'adressant au secrétaire de Saputo, au siège social, 6869, boul. Métropolitain Est, Saint-Léonard (Québec) H1P 1X8, numéro de téléphone : (514) 328-6662.

De plus, lorsque les titres de Saputo sont en cours de placement conformément à un prospectus simplifié ou lorsqu'un prospectus simplifié provisoire a été déposé, on peut obtenir gratuitement un exemplaire des documents suivants auprès du secrétaire de la Société :

- (i) la notice annuelle ainsi que les documents ou toute partie de document qui y sont intégrés par renvoi;
- (ii) les états financiers comparatifs de Saputo pour son exercice complet le plus récent et le rapport des vérificateurs s'y rapportant, ainsi que les états financiers intermédiaires de Saputo ayant fait suite aux états financiers pour son exercice complet le plus récent;
- (iii) la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de Saputo pour sa plus récente assemblée des actionnaires comportant l'élection d'administrateurs;
- (iv) tout autre document intégré par renvoi au prospectus simplifié provisoire ou définitif.

Dans toutes les autres circonstances, on peut obtenir gratuitement un exemplaire des documents mentionnés aux alinéas (i), (ii) et (iii) ci-dessus en adressant une demande en ce sens au secrétaire.

\* \* \*